

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 16 mars 2009 portant nomination des
membres du Conseil supérieur de l'Enseignement
supérieur artistique**

A.Gt 05-10-2009

M.B. 04-12-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique, notamment l'article 26;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 avril 2000 créant le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique, notamment les articles 1^{er}, 2 et 6;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 mars 2009 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur artistique;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 13, 10^o, a) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Sur la proposition du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er}, 5^o, c) de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 mars 2009 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur artistique, les mots « M. Xavier Dupont » sont remplacés par les mots « Mlle Leticia Garcia ».

Article 2. - Dans l'article 1^{er}, 6^o, du même arrêté sont apportées les modifications suivantes :

1^o au a) les mots « Mme Julie Ceulemans » sont remplacés par les mots « Mlle Meryl Moens »

2^o au b), du même arrêté, les mots « Mme Meryl Moens » sont remplacés par les mots « Mlle Valérie Polsenaere »

3^o au c), du même arrêté, les mots « Mme Leticia Garcia » sont remplacés par les mots « M. Gaëtan Desneux ».

Article 3. - Dans l'article 2 du même arrêté, les mots « M. Thierry Zeller » sont remplacés par les mots « M. Xavier Dupont ».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 5 octobre 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :
Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,
J.-Cl. MARCOURT

